



SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — Séance du 8 Mars 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — Hommages faits à l'Académie : 1^o par M. Beaune : *Compte rendu du Congrès provincial de la Société bibliographique, tenu à Lyon du 8 au 10 décembre 1891*; 2^o par M. Ollier : *Traité des résections et des opérations conservatrices qu'on peut pratiquer sur le système osseux*, 3 vol. in-8^o; 3^o par M. Locard : *Des coquilles marines des côtes de France* (388 fig.); *Influence des milieux pour le développement des mollusques*. — L'Académie décide, après délibération, que ses séances ordinaires auront lieu désormais à 5 heures, au lieu de 7 heures et demie. — M. Bonnel donne lecture de la Préface de son *Histoire des fondations et des concours de l'Académie, depuis 1840*. Il fait connaître ainsi comment, à l'occasion du legs Ampère-Cheuvreux, il fut établi juridiquement par M. Paul Sauzet, président de la Compagnie, que la reconnaissance légale de l'Académie avait eu lieu déjà, à plusieurs reprises, par des actes du pouvoir exécutif et notamment par une ordonnance de 1839, qui avait autorisé le legs de 1,000 volumes et de manuscrits, fait à la Compagnie par Artaud. Rappelant ensuite le retrait de l'allocation annuelle, faite autrefois à